

Ville de Carpentras : la Chambre régionale des comptes pointe un « équilibre fragile »



La Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRC Paca) a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Carpentras. Concernant les exercices 2018 et suivants, [ce rapport](#) met en avant une fragilisation de la situation financière de la commune qui doit notamment supporter les coûts de fonctionnement du nouveau musée-bibliothèque de l'Inguimbertaine. De son côté, le maire de la capitale comtadine précise que la capacité d'autofinancement de la commune s'est améliorée depuis 2023 et que le budget 2025 a été élaboré pour éviter d'augmenter le taux d'endettement de la Ville.

Dans la synthèse de son rapport, la CRC Paca rappelle que « la commune de Carpentras possède un patrimoine architectural et patrimonial important, et s'est engagée depuis plus de 10 ans dans une opération de rénovation du centre-ville, ayant pour objectif de lutter contre l'habitat indigne, de préserver l'attractivité commerciale et de mettre en valeur le patrimoine historique de la cité. [Le transfert des collections du musée bibliothèque de l'Inguimbertaine dans les locaux de l'ancien hôpital, l'Hôtel Dieu](#), est emblématique de cet objectif de valorisation. »



Ecrit par Laurent Garcia le 10 juillet 2025

[Retrouvez ici la synthèse et le rapport complet de la Chambre régionale des comptes](#)

Maîtriser l'encours de la dette et partager le coût de fonctionnement de l'Inguimbertaine

« Les investissements nécessaires à ces opérations ont été engagés malgré les faibles marges dégagées par la collectivité, et ont été financés par l'emprunt, poursuit l'organisme de contrôle de gestion des collectivités françaises. L'endettement de la commune est important et la maîtrise de l'encours de la dette constitue désormais un enjeu de gestion. La commune assume seule le coût du fonctionnement du musée-bibliothèque ouvert en 2024, qui pèse sur les finances. La pérennité du fonctionnement de cet équipement dépend de la capacité de la commune à associer d'autres personnes publiques ou privées à sa gouvernance et son financement ou à réduire les dépenses afférentes. »

Erosion de l'autofinancement

Pour conclure, la Chambre régionale des comptes constate que « les dépenses de fonctionnement de la commune ont progressé plus rapidement que les recettes, situation contribuant à l'érosion de son autofinancement. Dans ce contexte, La situation financière de la collectivité se trouve aujourd'hui en équilibre fragile, qui rend nécessaire une maîtrise des dépenses. »

La réponse de la mairie

En réponse à ces différents points, Serge Andrieu, maire de Carpentras, observe qu'en matière d'autofinancement s'il y a bien eu une dégradation entre 2018 et 2022, « on constate hors résultats exceptionnels une amélioration de notre capacité d'autofinancement depuis 2023 ».

Côté investissements, le maire rappelle également que le « budget 2025 a été construit afin de limiter le recours à l'emprunt pour ne pas venir augmenter le taux d'endettement de la commune ».